

*République Française*  
*Département : CANTAL*  
*Arrondissement : Aurillac*  
**LA SEGALASSIERE - COMMUNE**

Séance du samedi 28 février 2026

Délibération N° DE\_001\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9
Date de la convocation : 19/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit février deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSSEN, Didier BEDOUSSAC, François CARSAC, Marion LACOMBE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE  
Représentés :  
Absents et Excusés : Nancy BRET, Cédric DELOBELLE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne MONPEYSSEN est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

<b>Objet : Demande de subvention au titre du Fond Cantal Solidaire 2026 et confirmation de l'opération</b>
--

Monsieur le Maire indique que la première tranche des travaux de réfection et sécurisation de la traversée du bourg est terminée.

Il rappelle que ces travaux, prévus sur 3 ans, comprennent la réfection totale de la voirie communale sur la voie traversant le bourg, la sécurisation des accotements et des trottoirs ainsi qu'un embellissement paysager.

Afin de poursuivre cette opération il demande aux membres présents l'autorisation de confirmer la demande de subvention au titre du Fond Cantal Solidaire 2026 décomposée comme suit :

Intitulé de l'opération :

***Aménagement et sécurisation de la traversée du bourg phase 2.***

Plan de financement :

Montant total de l'opération :	59 760.00€ HT
FCS 2025 (25%) :	14 940.00€
DETR 2026 :	14 940.00€
Autofinancement :	29 880.00€

Date de transmission de l'acte: 03/03/2026

Date de reception de l'AR: 03/03/2026

015-211502240-DE\_001\_2026-DE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Décide de confirmer l'opération prévue pour le Fond Cantal Solidaire 2026.**

**Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre du FCS 2026 et à signer tous les documents nécessaires à cette demande.**

**Le Maire, David BROUSSE**

**Acte rendu exécutoire**

**après dépôt en Préfecture**

**le 3 mars 2026**

**Publié le 3 mars 2026**



**Secrétaire de Séance**

**Anne MONPEYSSEN**